

## Pour les protéger, faites-les identifier

Plus qu'une **obligation légale** en France, l'**identification par puce électronique ou tatouage** est la **première étape** dans la vie de votre chien, de votre chat ou de votre furet.

**Faire identifier** votre animal de compagnie est une démarche utile qui contribue à sa **protection**.

Identification du furet  
né après le 1/11/2021,  
avant l'âge de 7 mois

Identification du chien  
avant l'âge de 4 mois

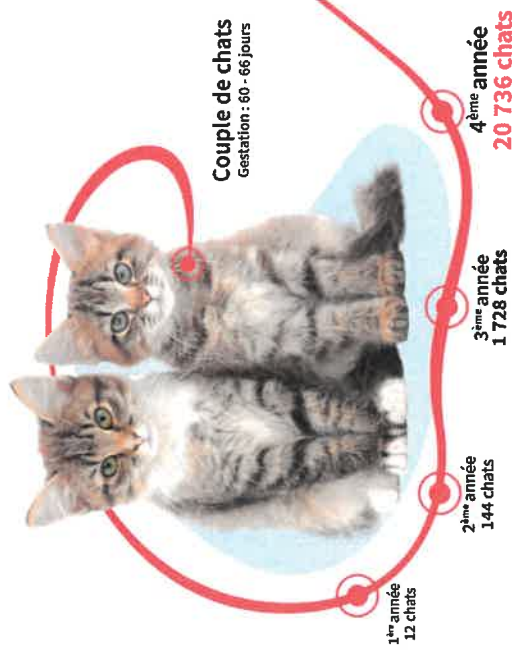
Identification du chat  
avant l'âge de 7 mois

## La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

**Faire stériliser** les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

**Parlez-en à votre vétérinaire !**



Pour information : l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) concernant les jets de nourriture, protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels prévoit qu '*il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.*

Tout animal acquis est considéré comme acquis.